

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corse-du-Sud

COMMUNE de CUTTOLI-CORTICCHIATO

**Nombre de membres :**  
Afférents au conseil Municipal : 19  
En exercice : 16  
Qui ont pris part à la délibération : 11  
Dont pouvoirs : 0

L'an **deux mil vingt cinq, le trois mars, à 18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **CUTTOLI-CORTICCHIATO**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean Toussaint MICALETTI**.

Date de la convocation : 27/02/2025  
Date d'affichage : 12/03/2025

Étaient présents : M. Jean Toussaint MICALETTI, M. Joseph FRATONI, M. Jean-Baptiste TORRE, Mme Marie-Paule CRUCIANI, M. Jean Nicolas ANTONIOTTI, Mme Martine FRATONI, Mme Sarah SENTENAC, Mme Pascale Lydia SAULI ANDARELLI, Mme Isabelle TORRE TEMAROHIRANI, M. Philippe CHIAPPE, M. Jean-Baptiste VINCIGUERRA.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : M. Jean-Baptiste BIANCUCCI, M. Jérôme PIERLOVISI, Mme Céline PAOLETTI, Mlle Pauline TORRE, Mlle Inès Angéline TRAORE DIT LEROUX.

Procurations : -

Secrétaire : ANGEL-BENETTI Carlos.

**OBJET : PRISE DE COMPETENCE FACULTATIVE RELATIVE A LA CREATION, L'AMENAGEMENT, LA GESTION ET L'ANIMATION DU PARC URBAIN DE SAINT JOSEPH EN LIEN AVEC LA DESSERTE DU TELEPHERIQUE ANGELO**

**Délibération n° : MA-DEL-2025-010**

Le 1<sup>er</sup> adjoint informe le conseil municipal que par délibération n° 2024-185 en date du 20 décembre 2024, le conseil communautaire a approuvé les modifications statutaires de la CAPA attestant la prise de compétence facultative relatives à la création, l'aménagement, la gestion et l'animation du parc urbain de Saint-Joseph en lien avec la desserte du téléphérique ANGELO.

Il présente au conseil municipal la délibération ainsi que les statuts modifiés.

Il précise que la commune dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification pour se prononcer sur les prises de compétences facultatives et sur les modifications statutaires.

Après délibération le conseil municipal décide de se prononcer ainsi que suit :

- Défavorablement par : 9 voix contre, 1 abstention, 1 non-participation sur la prise de compétence facultative relative à la création, aménagement, gestion et animation du parc urbain de Saint-Joseph en lien avec la desserte du téléphérique ANGELO.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Préfecture de Corse-du-Sud et publication par  
voie d'affichage le 12/03/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le 1er Adjoint, M. Jean Toussaint MICALETTI

